

Saint-Mandé, le 09 janvier 2017

Chers Parents,

Nous vous informons que la D.S.D.E.N (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) du Val de Marne accorde des fonds sociaux cantine pour l'année 2016-2017.

Ces fonds sociaux ont un caractère exceptionnel et ne sont accordés que dans le cas d'une dépense effective de demi-pension de l'année en cours.

Le dossier fond social cantine (élèves demi-pensionnaires) est disponible au secrétariat auprès de Mme Duros, il est à retirer dès maintenant et **devra être rendu au plus tard le vendredi 10 mars 2017 délai de rigueur.**

Conditions d'attribution :

Nous vous précisons que le revenu journalier correspond au revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année 2015, divisé par le nombre de personnes au foyer (père, mère et enfants à charges indiqués sur l'avis d'imposition) divisé par 365 jours, **il doit être inférieur à 15€.**

Pièces à joindre obligatoirement :

- la copie de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année 2015
- la copie de l'attestation récente des allocations familiales mentionnant les prénoms des enfants à charge
- une copie lisible de la carte vitale du représentant légal
- une copie du livret de famille

ATTENTION : Tous les dossiers incomplets ou déposés hors délai seront automatiquement rejetés.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations et vous prions d'agréer, Chers Parents, nos salutations distinguées.

Le Chef d'Etablissement,



A.F. Vicaire